

Plan ministériel administration exemplaire du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Bilan 2016



Secrétariat général

Service de l'action administrative et des moyens

Sous-direction du pilotage et du dialogue de gestion

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
Le plan ministériel administration exemplaire (PMAE)	3
Des indicateurs de performance pour évaluer le plan ministériel administration exemplaire.....	3
Les 10 indicateurs socles et les 2 indicateurs ministériels	3
I- Economies d'énergie.....	4
II- Mobilité durable.....	5
III- Economie de ressources et réduction des déchets	6
IV- Préservation de la biodiversité	8
V- Responsabilité sociale de l'Etat.....	9
Conclusion	10
Progrès constatés.....	10
Recommandations.....	10
ANNEXE 1 Tableau des indicateurs du PMAE	11
ANNEXE 2 Maîtrise de la consommation de papier à l'administration centrale.....	13
ANNEXE 3 Liste des correspondants Etat exemplaire 2017-2018	14

INTRODUCTION

Le plan ministériel administration exemplaire (PMAE)

Le plan ministériel administration exemplaire (PMAE) bâti pour la période 2015-2020 s'inscrit dans la continuité des actions mises en place et développées depuis 2008, ciblant de manière prioritaire les quatre enjeux de la circulaire n° 5769/SG du 17 février 2015 relative à l'instruction du plan interministériel administration exemplaire pour l'environnement 2015-2020, à savoir :

- 1- économies d'énergie ;
- 2- mobilité durable ;
- 3- économies de ressources et réduction des déchets ;
- 4- préservation de la biodiversité.

Les aspects sociaux et sociétaux sont traités dans une approche de responsabilité sociale et environnementale (RSE) intégrée dans les bilans sociaux.

Des indicateurs de performance pour évaluer le plan ministériel administration exemplaire

Le socle de dix indicateurs interministériels administration exemplaire, retenu pour évaluer la mise en place du PMAE pouvait être complété par des indicateurs propres définis selon les spécificités de chaque entité et son degré de maturité. Ainsi, pour le ministère, deux indicateurs relatifs à la responsabilité sociale de l'Etat complètent le dispositif. D'autres indicateurs pour les opérateurs de l'Etat peuvent compléter le socle.

Les 10 indicateurs socles et les 2 indicateurs ministériels

- | | |
|--|--|
| 0. Procédure | 1. Assurer le suivi du plan d'action interministériel d'administration exemplaire (indicateur calculé par le CGDD) |
| | 2. Connaître les émissions de gaz à effet de serre pour les maîtriser |
| 1. Économie d'énergie | 3. Connaître la consommation d'énergie pour améliorer la performance énergétique des bâtiments |
| 2. Mobilité durable | 4. Acheter ou utiliser des véhicules propres |
| | 5. Développer l'éco-conduite |
| | 6. Limiter les déchets et promouvoir le recyclage |
| 3. Économie de ressources et réduction des déchets | 7. Politique de maîtrise de la consommation de papier |
| | 8. Optimiser les consommations d'eau |

4. Préservation de la biodiversité

5. Responsabilité sociale de l'État

9. Développer l'alimentation biologique

10. Préserver la qualité et la biodiversité des espaces verts et non bâtis

11. Disposition sociale dans les marchés publics

12. Clause sociale de formation sous statut scolaire

Le présent document dresse le bilan au 31 décembre 2016 de l'avancement du PMAE 2015-2020.

Le bilan 2016 est établi selon une méthode de consolidation des données par fichiers excel et des outils très hétérogènes ce qui rend complexe la consolidation des données pour l'établissement du bilan du PMAE au niveau du ministère.

I- Economies d'énergie

D'après les indicateurs interministériels administration exemplaire, l'évaluation des économies d'énergie repose sur deux objectifs principaux :

- la maîtrise des émissions de GES ;
- l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

Par rapport à la **maîtrise des émissions de GES**, il a été demandé aux services académiques d'indiquer :

- le nombre de bilans GES qu'ils ont réalisés ;
- le nombre de bilans GES qui affichent une baisse des émissions.

Concernant le nombre de bilans GES réalisés, parmi les 13 services académiques qui ont réalisé des bilans GES, 11 en ont fait 1 ou 2. L'académie de Dijon en a réalisé 6 et l'académie de Lille 37.

Seuls 3 services académiques sur les 13 qui ont réalisé des bilans GES comptabilisent des bilans GES affichant une baisse des émissions. L'académie de Caen est le seul service académique dont la totalité des bilans (2) affiche une baisse des émissions. L'académie de Lille obtient un taux de 68 % tandis que seulement la moitié des bilans GES du SIEC affiche une baisse.

Recommandation → Le suivi des formations bilan carbone avec l'Institut de Formation de l'environnement (IFORE) qui sont gratuites, doit être développé.

Par rapport à l'**amélioration de la performance énergétique des bâtiments**, les services académiques ont dû renseigner :

- leur consommation d'énergie ;
- leur surface hors œuvre nette (SHON) ;
- leur surface utile brute (SUB).

Une comparaison entre les services académiques sur cet indicateur ne serait pas pertinente car les données fournies ne sont pas suffisamment complètes.

En revanche, ont été identifiées les principales actions des services académiques qui ont permis de maîtriser leurs consommations d'énergie :

- la mutualisation des sites (académie de Lyon, le Centre National d'Enseignement à Distance (CNED) et la Délégation Régionale de l'Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions (DRONISEP) ;
- la modernisation des équipements électriques et du chauffage (académies de Créteil, Nantes, Nice et le SIEC) ;
- des travaux d'isolation thermique (DRONISEP) ;
- la maîtrise de la consommation du chauffage et de la climatisation (académies d'Amiens, Grenoble et de la Polynésie française) ;
- la mise en place de détecteurs de présence (académies de Créteil, la Polynésie française, le CNED et DRONISEP) ;
- la mise en place de LED ou de luminaires basse consommation (académies de Nice, la Polynésie française, la Réunion et le CNED) ;
- la construction de bâtiments performants (académies de Lille et de Paris) ;
- la sensibilisation du personnel (académie de Reims et le CNED).

L'administration centrale a mené trois opérations majeures en 2016 pour réduire sa consommation d'énergie :

- la rénovation des façades et des installations électriques ainsi que la mise aux normes des bâtiments dans quasiment l'ensemble des sites de l'administration centrale ;
- le renouvellement de la certification HQE exploitation des parties communes de l'immeuble du Carré Suffren et l'amélioration du niveau de certification ;
- l'installation de LED et d'ampoules basse consommation sur l'ensemble des sites de l'administration centrale.

II- Mobilité durable

Selon les indicateurs « Administration exemplaire », la mobilité durable répond à deux critères fondamentaux :

- l'achat ou l'utilisation de véhicules propres ;
- la formation des agents académiques à l'éco conduite.

La proportion de véhicules propres¹ acquis lors du renouvellement du parc est de 36 % (18 véhicules hybrides ou électriques sur les 50 véhicules achetés).

En ce qui concerne **la formation des agents académiques à l'éco conduite**, 25 services académiques ont organisé des sessions de formation. 11 ont formé entre 1 et 4 agents, 8 en ont formé entre 5 et 10 et 3 entre 11 et 20 (Paris, Rennes et la Réunion). Enfin, les académies de Créteil et de Rouen ont formé entre 30 et 40 agents chacune.

Les mesures principales mises en place par les services académiques pour favoriser la mobilité durable sont les suivantes :

- le développement de visioconférences (académies d'Amiens, Orléans-Tours, de Dijon, Lille, Toulouse, DRONISEP, CNED et CANOPE) ;
- les maîtrises des dépenses de déplacement (DRONISEP) ;
- la rationalisation du parc (académie de la Martinique et CNED) ;

¹ Selon le critère retenu par le CGDD pour l'année 2016, le taux de rejet maximum est 90 g de CO₂ /km en diesel, 120 g de CO₂ /km en essence.

- la location de véhicules électriques (académie de Nancy-Metz) ;
- le développement de l'auto partage (académies de Corse et Strasbourg) ;
- la mise en place d'un service de covoiturage (académies d'Amiens, Caen, Lille, Limoges, Lyon, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Strasbourg et Toulouse) ;
- la mise à disposition de vélos (académies de Dijon, Grenoble, Paris, Toulouse, Strasbourg et le CNED) ;
- la sensibilisation du personnel à la mobilité durable et aux transports en commun (académies de Dijon, Lyon, Nantes, Paris, Reims, Rennes, Toulouse et le CNED).

L'administration centrale a également formé ses agents à l'éco conduite, sensibilisé le personnel au covoiturage et acheté des nouveaux véhicules propres en 2016. Elle a par ailleurs mené des actions complémentaires pour promouvoir la mobilité durable :

- la mise à disposition de 13 vélos électriques pour le personnel ;
- des actions de sensibilisation auprès des personnels pendant la semaine européenne du développement durable du 30 mai au 5 juin 2016 (stand découverte avec des parcours en vélo électrique, exposition sur le réaménagement des espaces extérieurs) ;
- la participation à la Semaine de la mobilité du 16 au 22 septembre 2016 (essai de vélos électriques et de véhicules électriques).

III- Economie de ressources et réduction des déchets

D'après les indicateurs interministériels « Administration exemplaire », l'économie de ressources et la réduction des déchets comportent trois volets :

- la prévention des déchets et le recyclage ;
- la maîtrise de la consommation de papier ;
- la maîtrise de la consommation d'eau.

Concernant **la prévention des déchets et le recyclage**, les services académiques ont dû communiquer des informations sur :

- la réalisation d'une collecte sélective
- le nombre de restaurants administratifs :
 - avec le tri des biodéchets ;
 - avec une collecte sélective.

Par rapport à **la réalisation d'une collecte sélective**, quasiment la totalité des services académiques a mis en place le tri sélectif pour séparer la collecte de papier et de carton des autres déchets. Certains services académiques vont même plus loin dans la gestion de leurs déchets et ont mis en place :

- le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (académies d'Aix-Marseille, Corse et de Nancy-Metz) ;
- le recyclage de biens d'ameublement (académies de Caen, Nancy-Metz, Nice et de Strasbourg) ;
- la collecte de matériel informatique (académies d'Orléans-Tours et le Service Interacadémique des Examens et Concours (SIEC) ;
- le compostage ou le lombricompostage (académies de Paris et de Rennes) ;
- la sensibilisation du personnel à la prévention des déchets (académies de Lille, Rennes et le CNED).

L'administration centrale a instauré plusieurs collectes suivant le type de déchets :

- la récupération des cartouches toners ;
- la collecte des ampoules et des piles ;
- le recyclage des gobelets plastiques ;
- la valorisation des pneus ;
- le tri sélectif des papiers, cartons, pilon, autres déchets ;
- la collecte du verre.

Parmi les neuf services académiques et opérateurs de l'éducation nationale ayant répondu et ayant au moins un restaurant administratif, ceux de Caen, Poitiers, Rennes et du réseau CANOPE ont mis en place le tri des biodéchets. De plus, 6 services académiques et opérateurs de l'éducation nationale (les académies de Bordeaux, Caen, Toulouse, la Réunion, le réseau CANOPE et le SIEC) ont instauré une collecte sélective dans leurs restaurants administratifs.

Concernant la **maîtrise de la consommation de papier**, les services académiques ont dû indiquer :

- le nombre de ramettes consommées ;
- la part du papier recyclé dans les achats de papier.

On peut noter une baisse constante de l'achat de papier pour le MENESR avec une diminution de **28 %** depuis 2014.

Evolution du nombre et poids de ramettes de papier achetées à l'administration centrale et dans les services académiques du MENESR depuis 2014

	2014	2015	2016
papier acheté (en tonnes)	1 594	1 487	1 147
ramettes de papier achetées	636 000	594 800	458 850

-28 %

-23 %

Les principales mesures que les services académiques ont prises pour maîtriser leur consommation de papier sont les suivantes :

- l'impression recto-verso (académies d'Orléans-Tours, de Corse, Lyon, Nancy-Metz, Poitiers, Rouen, Martinique, le CNED et l'administration centrale) ;
- la dématérialisation des opérations (académies d'Orléans-Tours, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Nancy-Metz, Rouen, Mayotte, la Réunion et le CNED) ;
- le suivi de la consommation de papier (académie de Grenoble) ;
- le contingentement du papier et le contrôle des impressions (académies de Lille, Nice, Paris, Poitiers, Reims et Martinique) ;
- la sensibilisation du personnel à la consommation de papier (académie de Lille).

L'administration centrale a également retiré les imprimantes individuelles et configuré l'impression en recto-verso et noir et blanc par défaut.

Elle a aussi adopté plusieurs actions qui favorisent la réduction de la consommation de papier sur ses sites, à savoir :

- l'achat d'imprimantes éco labellisées ;
- la restriction de l'accès aux équipements avec l'adoption d'un système de badges.

L'administration centrale mène également une étude sur la dématérialisation du courrier.

Par rapport à **la part du papier recyclé dans les achats de papier**, 4 services académiques consomment du papier recyclé alors que l'article 79 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) impose une consommation de papier recyclé à hauteur de 25 % d'ici le 1^{er} janvier 2017 et 40 % d'ici le 1^{er} janvier 2020.

Les principales mesures que les services académiques ont prises pour maîtriser leur **consommation d'eau** sont les suivantes :

- la mise en place de robinets automatiques (académie de Caen) ;
- la mise en place de boutons presseurs (DRONISEP) ;
- le suivi de la consommation et le contrôle des fuites (académie d'Amiens) ;
- la mise en place d'équipements économes en eau (académie de Rouen et le CNED) ;
- la limitation de l'arrosage automatique (académie de Lyon) ;
- l'installation d'un système de récupération d'eau de pluie (académie de la Martinique).

IV- **Préservation de la biodiversité**

Selon les indicateurs « Administration exemplaire », la préservation de la biodiversité est appréciée selon trois critères :

- le nombre de sites avec au moins un espace vert ;
- le nombre de sites avec une gestion écoresponsable d'au moins un espace vert ;
- le nombre de marchés d'entretien des espaces verts ayant une clause de gestion écoresponsable.

En ce qui concerne **le nombre de sites avec au moins un espace vert**, la majorité des services académiques en dispose d'au moins un.

Concernant **le nombre de sites avec une gestion écoresponsable d'au moins un espace vert**, 11 services académiques en ont au moins un. La gestion écoresponsable d'un espace vert peut prendre plusieurs formes à savoir :

- l'interdiction (académies de Caen et Lille) ou l'utilisation modérée de produits phytosanitaires (académie de la Réunion) ;
- l'utilisation de produits certifiés (académies de Paris et Poitiers) ;
- la mise en place du tri sélectif (académie de Lille) ;
- le compostage (académies de Lille, Lyon et Poitiers) ;
- la prévention des déchets (académie de Paris) ;
- la diminution des systèmes d'arrosage automatique (CNED).

6 services académiques et opérateurs de l'éducation nationale ont un **marché d'entretien des espaces verts ayant une clause de gestion écoresponsable** (les académies de Caen, Grenoble, Nancy-Metz, le réseau CANOPE, le CNED et le SIEC).

L'administration centrale a également conclu un marché éco et socio responsable pour la gestion de ses espaces verts en favorisant l'emploi de personnes en insertion professionnelle.

En ce qui concerne la gestion écoresponsable de ses espaces verts, l'administration centrale a aussi éliminé les produits phytosanitaires, instauré des systèmes de compostage et installé des méthodes d'arrosage économes en eau.

De plus, elle a encouragé la végétalisation de ses sites de manière à attirer les abeilles. Enfin, le Carré Suffren a ainsi obtenu avec ce projet le label BiodiverCity© par le Conseil International Biodiversité & Immobilier (CIBI) avec la note ABBB.

V- Responsabilité sociale de l'Etat

La responsabilité sociale de l'Etat est analysée selon deux critères :

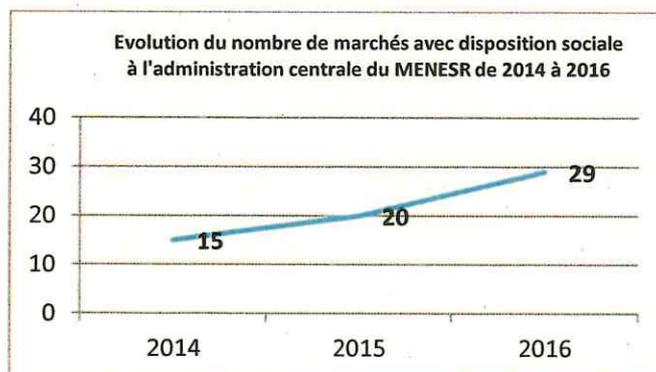
- le pourcentage de marchés de 90 000 € HT et plus comprenant au moins une disposition sociale au sens du plan national d'action pour l'achat public durable 2015-2020 (**);
- le nombre de marchés ayant intégré une clause sociale de formation sous statut scolaire.

Au total, en 2016, 71 marchés relevant de l'Administration centrale et des services académiques sur 440 notifiés par les acheteurs du MENESR avec une disposition sociale ont été notifiés dans la Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE) soit 16,1 % par rapport au nombre global de marchés dans le ministère. Sur ces 71 marchés, les dispositions sociales portent sur :

- les conditions d'exécution (65) ;
- les critères d'attribution (5) ;
- un marché réservé à une entreprise adaptée ou à un Etablissement et Services d'Aide par le Travail (ESAT) (1)².

Focus sur l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

29 marchés couvrent une disposition sociale sur 108 notifiés, ce qui représente 26,8 % de ses marchés. En comparaison avec les chiffres des années précédentes, le nombre de clauses sociales progresse sensiblement alors même que le nombre de marchés notifiés diminue (15 en 2014 soit 18,5 %, 20 en 2015 soit 17,2 %, 29 en 2016 soit 26,8 %).³



² Article 15 du code des marchés publics

³ Rapport annuel du MENESR 2016 – Axe social par la mission des achats à la Direction des achats de l'Etat

Parmi les dispositions sociales insérées, 59 clauses sont des clauses sociales de formation sous statut scolaire.

Conclusion

Afin de s'engager plus fortement dans la démarche de développement durable et renforcer l'action du ministère pour intégrer les objectifs de développement durable dans le fonctionnement de ses services administratifs, un poste de chargé de mission « Etat exemplaire » a été créé début 2017 et placé auprès du sous-directeur du pilotage et du dialogue de gestion. Ce chargé de mission est aussi pilote de processus des déplacements temporaires et référent ministériel pour la gestion de la flotte automobile.

Progrès constatés

Par rapport au bilan 2015, sont à souligner :

- la diversité des actions au sein des académies et de l'administration centrale contribuant à une amélioration de la performance énergétique ;
- une baisse de la consommation de papier de 23 % sur l'ensemble du ministère avec d'importantes initiatives portant sur les éco-gestes au travail sur ce sujet ;
- une hausse importante des clauses sociales de formation sous statut scolaire passant de 8 en 2015 à 59 en 2016.

Recommandations

Pour renforcer l'implication du ministère en matière de développement durable, devraient être développés :

- le suivi des formations bilan carbone par l'Institut de formation de l'environnement (IFORE) ;
- le développement des formations à l'éco-conduite ;
- un renforcement de la valorisation des actions menées par les académies et l'administration centrale.

ANNEXE 1

Tableau des indicateurs du PMAE

Economies d'énergie

<u>Connaître les émissions de gaz à effet de serre pour les maîtriser</u>	Taux des bilans de gaz à effet de serre attestant d'une baisse des émissions sur les périmètres obligatoires 1 et 2 (*)	Nombre de bilan GES réalisé (périmètre à préciser)
	<i>Indicateur exprimé en % (numérateur et dénominateur en nombre de bilans)</i>	Nombre de bilan GES affichant une baisse des émissions sur les périmètres 1 et 2
<u>Connaître la consommation d'énergie pour améliorer la performance énergétique des bâtiments</u>	Quantité d'énergie réelle en kWh consommée chaque année pour les bâtiments occupés par les services	Quantité d'énergie réelle en kWh consommée chaque année pour les bâtiments occupés par les services
	<i>Indicateur en kilowatt-heure</i>	<i>Indicateur en kilowatt-heure au titre de toutes les énergies (électricité, chauffage ...)</i>
	Consommation annuelle moyenne d'énergie par m ²	Nombre de m2 en SHON
	<i>Indicateur en kilowatt-heure / m²</i>	Indicateur en kWh/m2

Mobilité durable

<u>3.1. Acheter ou utiliser des véhicules propres</u>	Proportion de véhicules propres <u>acquis</u> lors du renouvellement du parc
	<i>Indicateur en % (numérateur et dénominateur en nombre de véhicules)</i>
	Dans l'attente du décret d'application de la loi TECV (prévu pour fin 2015) relatif aux motorisations thermiques, le taux de rejet maximum est 90 g de CO2/km maxi en diesel, 120 g de CO2/km en essence.
	Sont non comptabilisés dans cet indicateur, les véhicules utilisés pour les missions opérationnelles, notamment ceux de la défense nationale, de la police, de la gendarmerie et de la sécurité civile ainsi que ceux nécessaires à l'exploitation des réseaux d'infrastructures et à la sécurité des transports terrestres et maritimes
	L'indicateur ne vise que les véhicules ayant un PTAC < à 3,5 t.
	Sous-indicateur : Proportion de véhicules électriques ou hybrides acquis ou utilisés lors du renouvellement du parc.
<u>3.2. Développer l'éco-conduite</u>	Nombre d'agents bénéficiant d'une autorisation de conduite d'un véhicule de l'administration formés à l'éco-conduite

Economie de ressources et réduction des déchets

4.Économie de ressources et réduction des déchets	4.1. Limiter les déchets et promouvoir le recyclage	Quantité de déchets résiduels produits par agent	Réalisation d'une collecte sélective : OUI/NON
		En kg de déchets rapporté au nombre d'agents	Préciser le niveau de tri si possible (type de recyclage...) dans le cadre du marché
		Nombre de restaurants administratifs réalisant le tri des bio-déchets / nombre total de restaurants administratifs	Nombre de restaurants administratifs gérés ou sous contrôle, dans le cadre d'un marché public ou d'une DSP...
			Nombre de restaurant administratifs réalisant le tri des bio déchets
		Indicateur en %	Nombre de restaurant bénéficiant d'une collecte de tri sélective
	4.2. Politique de maîtrise de la consommation de papier	Evolution du nombre de ramettes de papier consommée entre l'année N et l'année N-1	Données récupérées via le réseau des acheteurs (MDA) dans le cadre des marchés nationaux
		Toutes les couleurs du papier sont visées.	
		Indicateur en valeur absolue (nombre de ramettes)	
		Quantité de papier recyclé acheté / quantité de papier acheté	
		Toutes les couleurs du papier sont visées.	
4.3. Optimiser les consommations d'eau	Quantité d'eau consommée dans l'année pour les bâtiments occupés par les services	Indicateur en m ³	

Responsabilité sociale de l'Etat

6.1. Disposition sociale dans les marchés publics	Pourcentage de marchés de 90 000 Euros HT et plus comprenant au moins une disposition sociale au sens du plan nationale d'action pour l'achat public durable 2015-2020 (**)
	Indicateur en % (numérateur et dénominateur en nombre de marchés)
	Sous -indicateur propre au ministère : Clause sociale de formation sous statut scolaire -nombre de marchés ayant intégré une clause sociale de formation sous statut scolaire -nombre d'heures de formation en entreprise réalisées

ANNEXE 2

La maîtrise de la consommation de papier à l'administration centrale

*Nombre de ramettes de papier achetées
(papier à copier et papier graphique blanc A4 et A3)*

Papier : nombre de ramettes de papier papier à copier et papier graphique blanc A4 et A3		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	variation 2015- 2016	variation 2010- 2016
Copieurs d'étages (commandes des directions)	MEN	52 370	32 175	29 740	37 065	25 055	26 306	27 300	3,78 %	-47,87 %
	MESR	10 483	9 510	8 125	10 986	6 303	8 017	6 685	-16,61 %	-36,23 %
	TOTAL	62 853	41 685	37 865	48 051	31 358	34 323	33 985	-0,98 %	-45,93 %
Atelier d'imprimerie	MEN	13 425	5 470	11 000	7 200	5 998	7 444	5 151	-30,80 %	-61,63 %
	MESR	2 300	5 200	3 412	4 495	2 200	2 600	795	-69,42 %	-65,43 %
	TOTAL	15 725	10 670	14 412	11 695	8 198	10 044	5 946	-40,80 %	-62,19 %
Copieurs + atelier d'imprimerie	MEN	65 795	37 645	40 740	44 265	31 053	33 750	32 451	-3,85 %	-50,68 %
	MESR	12 783	14 710	11 537	15 481	8 503	10 617	7 480	-29,55 %	-41,48 %
	TOTAL	78 578	52 355	52 277	59 746	39 556	44 367	39 931	-10,00 %	-49,18 %

Évolution du nombre de copieurs et imprimantes

Evolution du nombre de copieurs et imprimantes	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2015- 2016	Evolution 2010-2016
Copieurs MEN	252	248	258	257	262	262	262	0,00 %	3,97 %
Copieurs MESR	66	63	66	64	70	66	68	3,03 %	3,03 %
Copieurs	318	311	324	321	332	328	330	0,61 %	3,77 %
Nombre d'imprimantes	2061	1545	1120	1064	954	800	700	-12,50 %	-66,04 %
TOTAL copieurs + imprimantes	2379	1856	1444	1385	1286	1128	1030	-8,69 %	-56,70 %

ANNEXE 3

Liste des correspondants Etat exemplaire 2017 - 2018

Nom	Prénom	Structure	Service
JEAN	BERNARD	Ad. centrale EN	ESENER chef du bureau de l'accueil des stagiaires, du patrimoine immobilier et du service intérieur
LAPLANTE	SYLVIE	Ad. centrale EN	SAAM C3 département action patrimoniale
OBLET	ISABELLE	Ad. centrale EN	DGRH ESEN E Secrétariat général
VALANTIN	JEAN-MICHEL	Ad. centrale EN	Haut fonctionnaire au développement durable à la DGESCO
VARNAT	AGNES	Ad. centrale EN	DGRH Directrice de projet
ROUSSEAU	Olivier	Ad. centrale EN	Adjoint au sous-directeur de la logistique de l'administration centrale
BLANCHARD	OLIVIER	Ad. centrale EN	DAF A4 Bureau des opérateurs de l'enseignement scolaire
LICHTLE	JEAN-XAVIER	Ad. centrale EN	SAAM achats 2 Bureau du réseau d'acheteurs et de l'assistance juridique
ALEONARD	ATHINA	Ad. centrale ESR	DGESIP B2-1 Département de la synthèse budgétaire
D'ORBIGNY	CECILE	Ad. centrale ESR	DGESIP B1-1 Département des contrats de sites
LAKROUT	NORA	Ad. centrale ESR	Assistante-DGESIP B2 Financement enseignement supérieur
BEDHIAF	NATACHA	Ad. centrale ESR	DGESIP B3-1 département stratégie patrimoniale
HOFFSCHIR	DIDIER	Ad. centrale ESR	DGRI SPFCO B5 Département de la culture scientifique et des relations avec la société
LAGRANGE	ALAIN	Ad. centrale ESR	DGRI SS RI A1 Secteur environnement, agronomie, écologie, sciences du système terre et de l'univers
Académies			
GALZY	VERONIQUE	AIX-MARSEILLE	Division logistique
GONTIER	VALERIE	AMIENS	Secrétariat division de la logistique des services académiques
OZENNE	STEPHANIE	AMIENS	Chef de la division de la logistique des services académiques.
KOCH	LISA	BESANCON	Responsable de service DAF 2
BREDIN	CORINNE	BESANCON	
SALSMANN	FREDERIQUE	BORDEAUX	SG adjointe pôle expertises et services
FERNANDEZ	JOSEPH	BORDEAUX	
LEYOUDEC	FLORENT	CAEN	Correspondant parc automobile
CLEMENT	BEATRICE	CLERMONT-FD	
SANTONI	JACQUES	CORSE	Chef de la division des achats, de la gestion interne et de la modernisation
LEROY	THIERRY	CRETEIL	
BUIGUES	BERNARD	DIJON	Budget académique, déplacements et prestations sociales diverses
MAUERHAN	DELPHINE	DIJON	
MEUNIER	LAURENT	DIJON	
THIBAUT	GWENDAL	GRENOBLE	
POLENNE	MATHIEU	GRENOBLE	
CHAILLAN	ISABELLE	GRENOBLE	
COLLOMBAT	CAROLINE	GRENOBLE	
CUSTOS	HARRY	GUADELOUPE	
NESTAR	FLORENT	GUYANE	Affaires générales, logistique
PIERRE-MARIE	FIRMIN	GUYANE	SG
BORDELAIS	PASCAL	LA REUNION	Chef division de la logistique

COLL-MOURNET	DIDIER	LA REUNION	
DRUELLE	NICOLE	LILLE	Division de la logistique
RUBIN	GAETAN	LILLE	
DEBOUDT	ERIC	LIMOGES	DAF achats publics et affaires générales
SOUBRIER	CHANTAL	LIMOGES	Pôle Chorus, frais déplacements etc...
DARRICARRERE	HERVE	LYON	Directeur des moyens généraux
FRANCOIS-LUBIN	COSETTE	MARTINIQUE	Division de la logistique et du patrimoine
JEANNE	GILLES-LEOPOLD	MARTINIQUE	Chef de la division logistique et patrimoine
REYMOND	PHILIPPE	MARTINIQUE	
CARPAYE	JEAN-PAUL	MAYOTTE	DAF, cellule marchés
BINA	MOURIDI	MAYOTTE	
JOUBERT	PASCAL	MAYOTTE	
FAVREAU-POUESSEL	MANUELA	MONTPELLIER	DAF pôle organisation scolaire
VELOSO	STEPHANIE	MONTPELLIER	
CAYLA	JULIEN	MONTPELLIER	
FAVRET	ESTHER	NANCY-METZ	DAF 5 Chef du bureau académique des achats
BASSOMPIERRE	ANNE	NANTES	Fonctionnement et affaires générales
OGER	MURIEL	NANTES	Chef de la division fonctionnement et affaires générales
VADE	CORINNE	NANTES	SG adjointe, directrice de l'organisation générale et de l'enseignement supérieur
AUVINET	KARINE	NICE	Chef du service de gestion et d'optimisation des achats publics - affaires générales et financières
MITHOUT	LUC-XAVIER	NICE	
CHAMBRIER	FABIENNE	ORLEANS-TOURS	SG adjointe
DRUDI	LILIANE	ORLEANS-TOURS	Division de la logistique
ANTHEAUME	CHRISTIAN	PARIS	
VERNOT	REMI	PARIS	Affaires générales et développement durable Division de l'intendance et de la logistique
LE PETIT	ARNAUD	POLYNESIE FRANCAISE	Directeurs affaires budgétaires et financières
CAILBAULT	LAURENCE	POITIERS	
DIAZ	PHILIPPE	POITIERS	
DRECQ	MARION	POITIERS	Direction des moyens
ANGER	PASCAL	REIMS	Chef du service intérieur - Chef de la plate-forme académique des achats
VAN-DE-VIJVER	ELZA-PEGGY	REIMS	
CASANOVA	MARYLINE	RENNES	DAF
HULIN	ERWAN	RENNES	
COUTEAT	STEPHANE	ROUEN	Chargé de mission auprès du SGA
HALAIS	PATRICK	SIEC	Logistique et patrimoine
ENGLBRECHT	ALEXANDRA	SIEC	
REICHHELD-MULLER	SONIA	STRASBOURG	
FEUERBACH	GUY	STRASBOURG	Acheteur cellule achats
MARTY	DOMINIQUE	TOULOUSE	
BORRELLY	NICOLE	VERSAILLES	Pôle conseil et accompagnement des établissements et services
DEZES	BERENGERE	VERSAILLES	SGA conseil et accompagnement des établissements et services

Légende de la couverture

A gauche de la page de garde : photo de la façade du rectorat de l'académie de la Réunion, mai 2018

En haut au milieu de la page de garde: photo de la façade côté jardin du rectorat de l'académie de Caen, mai 2016

En bas au milieu de la page de garde : photo du jardin à proximité du bâtiment du corps d'inspection du rectorat de l'académie de Nantes, avril 2018

En bas à droite de la page de garde : photo du jardin du rectorat de l'académie d'Orléans-Tours, avril 2018